

# Conseils communaux

## Séance du 03 novembre 2011

Mesdames Carlier et Christophe, Monsieur Leclère sont absents et excusés.

À l'unanimité approuve la modification budgétaire ordinaire n°4/exercice 2011 se présentant comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial MB précédente	7.419.909,94	4.934.637,33	2.485.272,61
Augmentation	346.311,22	63.512,45	282.798,77
Diminution	7.161,64		-7161,64
Résultat	7.759.059,52	4.998.149,78	2.760.909,74

À l'unanimité décide d'approuver la modification budgétaire extraordinaire n°4 pour l'exercice 2011

	Recettes	Dépenses
Budget initial MB précédente	3.724.174,08	3.724.174,08
Augmentation	56.997,61	56.997,61
Diminution		
Résultat	3.781.171,69	3.781.171,69

À l'unanimité arrête le taux de la taxe additionnelle du Précompte immobilier pour l'exercice 2012 à 2570 centimes.

À l'unanimité arrête à 7,7% le taux de la taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2012.

À l'unanimité arrête une taxe communale directe de 25.000,00€ par an par carrière exploitée.

À l'unanimité examine et approuve le règlement-taxe sur la collecte et le traitement des déchets pour l'année 2012.

À l'unanimité établit le règlement communal concernant la gestion des déchets.

À l'unanimité décide d'allouer un subside de lancement de 500,00 € destiné au fonctionnement du comité Bois-D'Arlogne - Concy.

À l'unanimité décide d'allouer à la MCFA une allocation annuelle de 150 € devant servir au fonctionnement de Noël au théâtre pour l'année 2011.

À l'unanimité décide d'octroyer une subvention annuelle de 6197 € à « Culture en Ourthe Salm » nouvelle dénomination du « Miroir Vagabond », pour l'année 2011 destinée au financement de l'organisation.

À l'unanimité examine et approuve les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale du secteur valorisation et propreté de l'AIVE du 09/11/2011.

À l'unanimité décide d'approuver le décompte final des travaux d'entretien extraordinaire des voiries en 2011 pour un montant total de 149.144,09 € TVAC.

À l'unanimité décide de procéder à un entretien extraordinaire des voiries communales en 2012.

À l'unanimité décide de procéder aux travaux de réparation de l'édicule au cimetière de Chéoux pour un montant indicatif estimé à 30.000 € TVAC.

À l'unanimité décide d'approuver le décompte final des travaux d'aménagement des voiries agricoles (lot 1) pour un montant total de 133.384,63 € TVAC.

À l'unanimité décide d'approuver le décompte final des travaux d'aménagement des voiries agricoles (lot 1) pour un montant total de 134.410,92 € dont 128.824,27 € TVAC de travaux subsidiés et 5.586,65 € TVAC de travaux non subsidiés.

Prend connaissance du résultat de la vente de bois du 21/10/2011.

Bois marchands : 575.064,82 Frais + TVA compris  
Bois de chauffage : 41.503,85 Frais compris  
F.E. de Gênes : 7.243,99 Frais compris

À l'unanimité décide de proposer à Monsieur le Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire et de la mobilité la modification de la CCATM.

À l'unanimité approuve le rapport annuel de la CLDR.

À l'unanimité décide de ratifier et d'approuver la délibération du Collège communal du 07/10/2011 concernant l'avant projet des travaux d'aménagement de l'Espace Schérès en maison de village au montant de 1.076.680,00 € TVAC

À l'unanimité décide de ratifier et d'approuver la délibération du Collège communal du 21 octobre relative :

- Au programme détaillé de l'Aménagement de l'Espace Schérès en maison de village - phase III - Aménagement des abords pour un montant total de 380.182,64 € (part communale 76.036,53 €).
- Aux modalités de la convention exécutoire.

Prend note des arrêtés du Bourgmestre, ordonnances de police et autorisations de chantier.

l'unanimité décide d'octroyer un subside de 250 € pour l'année 2011 à Monsieur Laurent Georges dans le cadre de ses activités de compétition cycliste.

À l'unanimité décide d'approuver la délibération du Collège communal du 14 octobre 2011 décidant de résilier le contrat magasin poste signé le 07/10/2011.

À l'unanimité décide de conclure un bail emphytéotique

avec la Famenoise sur le site dit « ancienne gendarmerie » cadastrée à Rendeux couvrant les logements rue de La Roche n° 10, 10A, 10B, 10C et 10D et d'une nouvelle annexe.

HUIS CLOS

À l'unanimité ratifie les délibérations du Collège portant désignations d'enseignant(e)s